



Agence de Services et de Paiement

Décision n° 2016/225/PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant du **Service certification européenne et des actions internationales**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à <u>engager</u> l'établissement dans la limite de 40000€ HT ou dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction Générale, et à <u>certifier</u> des services faits, des factures ou des indus	Dépenses de fonctionnement (enveloppes 1 et 2), d'investissement (enveloppe 3) ou recettes s'agissant des indus	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
3	Capacité à <u>certifier</u> des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
			Pascal MATIGNON	Adjoint au Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
4	Capacité à <u>liquider</u> des factures clients, des titres de recette ou toutes écritures de correction sur titre	Recettes de fonctionnement et d'investissement	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales

Siège social
2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél 05 55 12 00 12 - fax 05 55 12 00 14

Site de Montreuil

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 10001 - 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
tél. 05 55 12 07 50 - fax 01 73 30 22 68

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant du **Service certification européenne et des actions internationales**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Absence ou empêchement	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière relevant de la Direction ou du Service, à l'exclusion du courrier parlementaire		Service de la certification européenne et des actions internationales	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
		En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel de LAROCHE pour le domaine ci-contre :		Pascal MATIGNON	Adjoint au Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence		Service de la certification européenne et des actions internationales	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
		En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel de LAROCHE pour le domaine ci-contre :		Pascal MATIGNON	Adjoint au Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur primaire		Service de la certification européenne et des actions internationales	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
		En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel de LAROCHE pour le domaine ci-contre :		Pascal MATIGNON	Adjoint au Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel de la Direction ou du Service en qualité de notateur secondaire		Service de la certification européenne et des actions internationales	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
		En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel de LAROCHE pour le domaine ci-contre :		Pascal MATIGNON	Adjoint au Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
S17	Capacité à signer les documents relatifs à l'exercice des missions d'autorité de certification de programmes européens		Fonds européen pour la pêche / Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	Emmanuel de LAROCHE	Chef du service de la certification européenne et des actions internationales
				Pascal MATIGNON	Adjoint au Chef du service de la certification européenne et des actions internationales

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Fait à Limoges,
le **15 DEC. 2016**

Président directeur général (original)

Le ~~Président~~ Directeur général

Ampliation :
Agent comptable


Stéphane LE MOING

Copies :
M. Emmanuel de LAROCHE
M. Pascal MATIGNON

DRH
DFJL